

Les subsides

M. Deans: Monsieur le Président, je suis bien prêt à admettre qu'il peut y avoir des renseignements que je ne possède pas. Il y a des renseignements que je possède et dont je n'ai même pas fait état, parce que je n'ai pas voulu aborder la question de savoir si c'était telle ou telle personne qui avait raison. A mon avis, il ne s'agit pas de cela aujourd'hui.

Permettez-moi d'exprimer la chose autrement. La lettre expose clairement la plainte. La plainte porte que l'hôtesse «a continué à se plaindre de vous, du gouvernement progressiste-conservateur et de votre intervention au cours de la dernière grève». Voilà l'énoncé de la plainte. Elle appelle une réponse simple. Tout Canadien a le droit de se plaindre des gestes posés par le gouvernement ou par le ministre. Voilà la réponse. Il n'y a pas à chercher plus loin.

Ce que je dis, c'est qu'en n'adoptant pas cette voie, le gouvernement a créé un problème à cette jeune femme. Il la met dans une situation qui la prive des droits que lui reconnaît la loi. Il dirige l'affaire vers un tribunal qui ne convient pas du tout pour examiner les questions de ce genre.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, c'est également avec plaisir que je participe à ce débat. Malgré les protestations du gouvernement, de nombreux Canadiens craignent beaucoup que cet incident ne menace leurs droits et leurs libertés individuelles. Si ce qui s'est produit dans l'avion d'Air Canada qui transportait les participants au Congrès progressiste-conservateur n'était qu'un incident isolé, nous pourrions dire qu'il s'agissait d'une erreur, que le ministre des Transports (M. Mazankowski) a envoyé, par inadvertance, la lettre qui a déclenché la série d'événements qui ont entraîné la suspension de cet agent de bord.

En fait, depuis 19 mois que les conservateurs sont au pouvoir, nous avons assisté à une campagne de harcèlement systématique contre les personnes qui exercent la liberté de parole que leur garantit la Charte des droits et libertés. Je pense notamment au document tristement célèbre concernant le Saut du bison.

J'ai l'impression que lorsqu'ils siégeaient dans l'Opposition, les conservateurs étaient très heureux de favoriser ces droits, comme on l'a déjà dit. Je me souviens du cas de Neil Fraser, qui était payé par le gouvernement pour promouvoir le système métrique et qui a fait parlé de lui en critiquant ce système. Il en a même fait son cheval de bataille pour sa campagne à la direction du parti progressiste-conservateur. Les conservateurs ne s'en étaient pas plaints à l'époque.

M. Shields: J'invoque le règlement, Monsieur le Président. La députée d'Hamilton-Est (M^{me} Copps) ne voudrait certainement pas induire la Chambre en erreur. Elle a mentionné l'affaire Fraser en disant que cette personne avait été payée par le gouvernement pour promouvoir le système métrique. Ce

n'était pas le cas. C'était un employé du ministère du Revenu national.

M. le vice-président: C'est un sujet de discussion. La parole est à la députée d'Hamilton-Est.

Mme Copps: Monsieur le Président, quand les progressistes conservateurs siégeaient dans l'Opposition, ils ne manquaient pas d'encourager tous les citoyens à exercer leur liberté de parole. Malheureusement, dès qu'ils ont été portés au pouvoir, nous les avons vus changer radicalement leur fusil d'épaule. Je pense au Saut du bison, car l'auteur des fuites était désespéré d'apprendre que le gouvernement conservateur voulait opérer des coupes dans les programmes à l'intention des autochtones. Il a voulu que cela se sache. Autrement dit, il a communiqué un document, ce qui a placé le gouvernement conservateur dans une situation embarrassante et l'a obligé à renoncer à un projet qui aurait dévasté toute la communauté autochtone. Ce programme, qui devait être entrepris sous les auspices du vice-premier ministre, était connu sous le nom du Saut du bison.

Quelle a été alors la réaction des ministériels? Allait-elle être aussi magnanime qu'à l'endroit de Neil Fraser qui s'est porté candidat à la direction du parti progressiste conservateur? Nullement. Non seulement ils ont mis à la porte le fonctionnaire en question, non seulement ils s'en sont débarrassés, mais ils ont intenté des poursuites contre lui. En fait, Robert Price, un pasteur de l'Église unie et un ancien gestionnaire du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, a eu l'honneur d'être le premier fonctionnaire accusé en vertu du code criminel, d'avoir été à l'origine de fuites.

Mlle Carney: Nous savons déjà que, selon vous, la loi est faite pour être enfreinte.

Mme Copps: La députée de Vancouver-Centre (M^{lle} Carney) dit que je favorise les infractions à la loi. A mon avis, quand Neil Fraser parlait pour les conservateurs à titre de candidat à la direction du parti progressiste-conservateur, non seulement a-t-il été félicité et applaudi, mais il a été encouragé comme l'a été un ancien agent de la Gendarmerie royale que les conservateurs encourageaient à leur transmettre des documents confidentiels. A leur arrivée au pouvoir, ils l'ont récompensé en lui donnant de l'avancement. Il est intéressant de voir que depuis l'accession du parti conservateur au pouvoir, toute son activité semble s'accompagner de persécutions et de harcèlements non seulement à la Chambre des communes mais également ailleurs. Il y a le premier ministre. Quand a-t-il congédié un ministre du cabinet? Est-ce quand le ministre en question ne s'acquittait pas de ses fonctions? Est-ce quand ce ministre leurrait les Canadiens? Non. C'est seulement quand ce ministre a dit la vérité et fourni des précisions. Quand ce ministre a exposé les faits aux Canadiens, il a alors été remercié de ses services.